

Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés SARL

Société de Commissariat aux Comptes,

inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Douai

Association " R.T.E.S."

Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire

Hôtel de ville - BP 667

59000 LILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Association « R.T.E.S. »

Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire

Rapport du commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'Association,

1. *Opinion*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association R.T.E.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. *Fondement de l'opinion*

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. *Justification des appréciations*

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés SARL

Société de Commissariat aux Comptes,

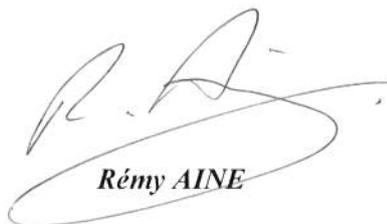
inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Douai

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à Lille, le 26 août 2020

Le Commissaire aux comptes
Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés



Rémy AINE

Experts et partenaires
des acteurs
d'une économie
plus humaine

HarmOnium
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Association RTES

Comptes annuels arrêtés
au 31/12/2019

Hotel de ville

BP 667

59000 LILLE CEDEX

Siret : 44177498100027



Bilan et Compte de Résultat



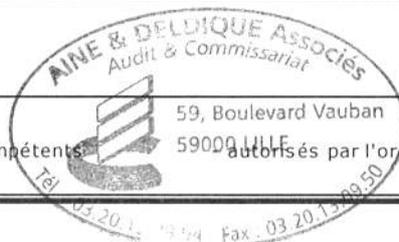
Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	10 000		10 000	10 000
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	4 588	3 598	990	1 106	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 142		1 142	1 142	
TOTAL (I)	15 730	3 598	12 132	12 248	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				230
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	30 520	7 000	23 520	22 650
	Autres créances	28 018		28 018	8 800
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	125 413		125 413	146 658	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	800		800	624
	TOTAL (II)	184 751	7 000	177 751	178 962
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	200 480	10 598	189 882	191 210	

(1) dont droit au bail
 (2) dont à moins d'un an
 (3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents
 Dons en nature restant à vendre



Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	138 295	137 603
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	75	692
	Total des fonds propres	138 370	138 295
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	138 370	138 295	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	183	184
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 179	24 529
	Dettes fiscales et sociales	28 940	24 602
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	210		
Produits constatés d'avance		3 600	
Total des dettes	51 512	52 915	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	189 882	191 210	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	74,85	692,22	
(1) Dont à moins d'un an	51 512	52 915	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	183	184	



Compte de Résultat

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		3 720
	Prestations de services	2 170	
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	85 000	83 450
	Dons		
	Cotisations	202 613	198 095
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	7	13
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		1 713
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation	289 790	286 991	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	122 992	116 789
	Impôts, taxes et versements assimilés	648	487
	Rémunération du personnel	121 207	116 715
	Charges sociales	46 328	49 282
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	759	588
	Dotation aux provisions		7 000
	Autres charges	249	2 346
Total des charges d'exploitation	292 183	293 208	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(2 393)	(6 217)
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	586	629
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
2 - RESULTAT FINANCIER		586	629
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(1 807)	(5 588)
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	1 882	6 280
	Charges exceptionnelles		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 882	6 280
Impôts sur les sociétés			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		292 258	293 900
TOTAL DES CHARGES		292 183	293 208
EXCEDENT ou DEFICIT		75	692
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			



Annexe



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **189 882** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **292 258** euros et un total **charges** de **292 183** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **75** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les présents comptes ont été arrêtés conformément aux principes édictés :

- Par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CFC) n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations ;
- Et par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.



Evènement postérieur à la clôture : COVID-19

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a qualifié le Covid-19 d'épidémie le 30 Janvier 2020 et l'a classé en pandémie mondiale le 11 mars 2020.

L'article L 123-20 du Code de commerce indique que pour l'établissement des comptes annuels, « il doit être tenu compte des passifs qui ont pris naissance au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus entre la date de clôture et celle de l'établissement des comptes » et conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) qui considère que :

- L'épidémie de Covid-19 est un évènement qui n'a acquis une ampleur internationale qu'en 2020 ;
- Et que les actifs et les passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Les comptes 2019 n'ont pas donné lieu à modification compte tenu de l'évènement postérieur Covid-19.

Par ailleurs, au regard de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise et de ses conséquences, les incertitudes susceptibles d'affecter la pertinence de l'information comptable telle que présentée au 31 décembre 2019 et les impacts connus et estimables à la date d'établissement des comptes sont les suivants :

Les conséquences financières du COVID-19 ne peuvent être chiffrées au moment de l'établissement des comptes annuels.

Dans le cadre du plan comptable général et conformément à l'avis de l'ANC, à ce stade le principe de continuité d'exploitation n'est pas remis en cause.



Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/201
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	10 000					10 000
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000					10 000
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	3 946		642			4 588
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 946		642			4 588
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	1 142					1 142
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 142					1 142
TOTAL	15 088		642			15 730



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	7 000			7 000
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		7 000			7 000
TOTAL GENERAL		7 000			7 000
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 142		1 142
	Clients douteux ou litigieux	7 000	7 000	
	Autres créances clients	23 520	23 520	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	25 289	25 289	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	2 729	2 729	
Charges constatées d'avances	800	800		
TOTAL DES CREANCES		60 480	59 338	1 142
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	183	183		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	22 179	22 179		
	Personnel et comptes rattachés	7 897	7 897		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 357	19 357		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 686	1 686		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
Autres dettes	210	210			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		51 512	51 512		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	2 170		2 170	
Autres créances	25 289	8 800	16 489	87,3
TOTAL	27 459	8 800	18 659	12,0



Charges à payer (avec détail)

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	183	184	(1) -0,36	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 747	7 109	14 638	05,9
Dettes fiscales et sociales	10 787	6 296	4 491	71,34
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	32 717	13 588	19 129	40,7



Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	800	624	176	28,21
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	800	624	176	28,21

Produits constatés d'avance

Néant



Ventilation du chiffre d'affaires

		31/12/2019
Chiffre d'affaires par secteur d'activité		2 170
Production vendue Services		2 170
Prestations de services	2 170	
Chiffre d'affaires par marché géographique		2 170
Chiffre d'affaires FRANCE		2 170
Prestations de services	2 170	



Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires	137 603	692		138 295
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	692	75	692	75
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	138 295	767	692	138 370



Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Néant				
TOTAL				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				



Notes sur le compte de résultat

Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant	Taux
Prestations de services	2 170	0,75 %
Subventions	85 000	29,33 %
Cotisations adhérents	200 225	69,09 %
Participations manifestations	2 388	0,82 %
Autres produits	7	0,01%
TOTAL	289 790	100 %

Ventilation des subventions

Nature des subventions	Montant	Taux
DIESS	35 000	41,18 %
CGET	30 000	35,29 %
Tressons	15 000	17,65 %
Fondation AG2R	5 000	5,88 %
TOTAL	85 000	100 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



Autres informations

Bénévolat

Les contributions volontaires, effectuées à titre gratuit, dont bénéficie l'Association correspondent aux tâches suivantes :

- o Représentations extérieures du RTES et interventions : 315 heures ;
- o Europe et International : 218 heures ;
- o Autres (politique de la ville, vie associative, Tressons, AuRA, communication) : 368 heures ;

Il a été décidé de ne pas valoriser comptablement l'apport du bénévolat pour l'exercice.

Mise à disposition à titre gracieux de locaux

A noter également la mise à disposition à titre gracieux par l'Etat, les collectivités ou des partenaires, de salles pour les différentes rencontres organisées en 2019 :

- Rencontre MLC du 14 mars (Grenoble Alpes Métropole) : 2 000 euros ;
- Rencontre Tressons du 2 avril (Département Meurthe et Moselle) : 2 000 euros ;
- 8^{ème} rencontre nationale des CL, Nanterre (Crédit Coopératif) : 1 500 euros ;
- Deux rencontres club des CL Ile-De-France (MNT, AMIF) : 1 000 euros ;
- Rencontre politique de la ville septembre (CGET) : 2 500 euros ;
- Accueil 3 CA du RTES (MNT, CLRQ) : 1 500 euros.

